

OBJET TRAVAUX SPECIALISES D'ELAGAGE DES ARBRES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS

AUTORISATION DE LANCER UNE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT (Marchés de services à bons de commande)

AMELIORER LE CADRE DE VIE AU QUOTIDIEN

Les travaux d'élitage, d'entretien ou d'urgence, concernent tous les arbres de la ville, situés sur le domaine public et privé de la collectivité.

Actuellement cette prestation est assurée par le biais d'un marché à bons de commande, qui se terminera au 31 décembre 2010, pour un montant minimum annuel de 50 000 € et maximum de 200 000 €.

Le volume de prestations prévues par le marché actuel ne permettant pas d'assurer un entretien régulier sur l'ensemble du territoire, la priorité est donnée aux axes routiers et aux lieux d'accueil du public, en particulier les sites scolaires et périscolaires.

Face à une demande croissante d'entretien du parc arboricole de la ville, il est proposé de :

- renforcer les moyens affectés à l'élitage des arbres, en portant le montant annuel maximum du marché à 400 000 €,
- améliorer la réactivité dans l'exécution des interventions, en scindant le marché en quatre lots, comme suit, correspondant à un découpage géographique de la ville :

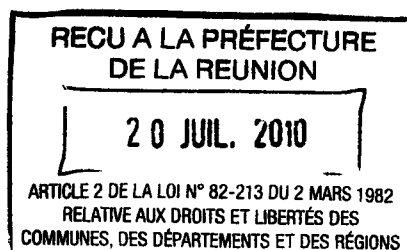
Lot		Montant annuel mini	Montant annuel maxi
1	zone Nord : Petite Ile, Centre ville, Butor, Sainte-Clotilde, Chaudron, Prima	30 000 €	110 000 €
2	zone Ouest : La Montagne	20 000 €	70 000 €
3	zone Est : Bois-de-Nèfles, Moufia, Bretagne, Domenjod	30 000 €	110 000 €
4	zone Sud : La Source, Bellepierre, Le Brûlé, Vauban / Camélias / Providence, Saint-François, Montgaillard	30 000 €	110 000 €
Montant total annuel		110 000 €	400 000 €

Cette prestation, évaluée, sur la période 2011-2013, à 1 200 000 € HT, doit faire l'objet d'une procédure d'appel d'offres, conformément à l'article 26-II-2° du Code des marchés publics.

Je vous demande en conséquence :

- 1) d'approuver le principe de renforcement des moyens mis en œuvre pour l'entretien du parc arboricole de la ville, et d'amélioration du service par la création de quatre lots correspondant au découpage géographique de la ville en quatre zones d'interventions (Est / Ouest / Nord / Sud). comme présenté plus haut ;

- 2) d'approuver la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques suivantes du marché comme suit :
- Procédure d'appel d'offres ouvert, passée en application des articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics ;
 - Marchés à bon de commande, réparti en quatre lots, avec un montant annuel minimum et maximum tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus ;
 - Possibilité de reconduire le marché 2 fois dans la limite de 3 années ;
- 3) de m'autoriser - ou mon délégué - à lancer la procédure d'appel ouvert pour les travaux d'élagage des arbres de la ville de Saint-Denis pour un montant global de 1 200 000 € HT pour la période 2011-2013, et en cas de résultat infructueux à traiter par marchés négociés ;
- 4) de m'autoriser - ou mon délégué -, à signer tous les actes y afférents.



OBJET TRAVAUX SPECIALISES D'ELAGAGE DES ARBRES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS

AUTORISATION DE LANCER UNE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT (Marchés de services à bons de commande)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code des Marchés Publics;

Sur le rapport n° 10/4-36 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Edmond LAURET, 7^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement / Développement Durable et Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 Approuve le principe de renforcement des moyens mis en œuvre pour l'entretien du parc arboricole de la ville, et d'amélioration du service par la création de quatre lots correspondant au découpage géographique suivant de la ville :

- zone Ouest : La Montagne
- zone Nord : Petite Ile, Centre ville, Butor, Sainte-Clotilde, Chaudron, Prima ;
- zone Est : Bois-de-Nèfles, Moufia, Bretagne, Domenjod ;
- zone Sud : La Source, Bellepierre, Le Brûlé, Vauban / Camélias / Providence, Saint-François, Montgaillard.

ARTICLE 2 Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques suivantes du marché comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert, passée en application des articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics ;
- marchés à bon de commande, réparti comme suit en quatre lots :

Délibération n° 10/4-36

	Lot	Montant annuel mini	Montant annuel maxi
1	zone Nord : Petite Ile, Centre ville, Butor, Sainte-Clotilde, Chaudron, Prima	30 000 €	110 000 €
2	zone Ouest : La Montagne	20 000 €	70 000 €
3	zone Est : Bois-de-Nèfles, Moufia, Bretagne, Domenjod	30 000 €	110 000 €
4	zone Sud : La Source, Bellepierre, Le Brûlé, Vauban / Camélias / Providence, Saint-François, Montgaillard	30 000 €	110 000 €
Montant total annuel		110 000 €	400 000 €

- possibilité de reconduire le marché 2 fois dans la limite de 3 années.

ARTICLE 3 Autorise le Maire ou son délégué à lancer la procédure d'appel ouvert pour les travaux d'élagage des arbres de la ville de Saint-Denis pour un montant global de 1 200 000 € HT pour la période 2011-2013, et, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés.

ARTICLE 4 Autorise le maire ou son délégué à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 19 JUIL. 2010

